



## TÉMOINS DU MARIAGE

(à rapporter 8 jours avant la cérémonie)

Mariage de ..... et .....

OBLIGATOIRE

1) **NOM** .....  
(Nom de jeune fille) .....  
Prénom .....  
Profession .....  
Domicile .....  
né(e) le : .....à.....

2) **NOM** .....  
(Nom de jeune fille) .....  
Prénom .....  
Profession .....  
Domicile .....  
né(e) le : .....à.....

FACULTATIF

3) **NOM** .....  
(Nom de jeune fille) .....  
Prénom .....  
Profession .....  
Domicile .....  
né(e) le : .....à.....

4) **NOM** .....  
(Nom de jeune fille) .....  
Prénom .....  
Profession .....  
Domicile .....  
né(e) le : .....à.....

Cette feuille doit être remplie très lisiblement par les intéressés eux-mêmes afin d'éviter des erreurs dans la rédaction de l'acte.

Les témoins doivent être âgés de 18 révolus au moins, sans distinction de sexe. Les dames devront indiquer leur nom de jeune fille et leur nom d'épouse

Un mineur peut être témoin, s'il est émancipé soit par le mariage, soit par décision du juge d'instance.

**TRES IMPORTANT** Il n'y a aucune obligation d'un 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> témoin ; mais si cette partie est remplie, ceux-ci doivent impérativement être présents le jour du mariage.